

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

IUSO : un conseil d'établissement pour accélérer les réformes

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

L'INSTITUT universitaire des sciences de l'organisation (IUSO) vient de tenir son premier conseil d'établissement. Objectifs : identifier les stratégies efficaces de performance, formuler des propositions pour une formation beaucoup plus professionnalisante, conformément à la Task force sur l'éducation et la formation professionnelle et dresser des recommandations utiles au Conseil d'administration du 12 février prochain.

Pour la directrice générale de l'IUSO, Pr Marcelle Ibinga Itsitsa, ce 1er conseil d'établissement se veut un élément accélérateur des réformes à engager au sein de l'institution universitaire qui compte, en cas d'avis favorable, sans

doute, du prochain conseil d'administration, procéder à l'éclatement d'un certain nombre de départements, dont celui des sciences de management, et recruter des enseignants permanents, car il n'en existe que 21 contre 150 vacataires.

"C'est l'occasion ici de proposer des pistes d'amélioration, des suggestions, pour avancer vers des horizons meilleurs, et formuler des recommandations fortes qui seront présentées en conseil d'administration", s'est exprimé la DG de l'IUSO.

"IUSO performant" est l'intitulé du label du projet de gouvernance universitaire qu'elle s'est donné pour redynamiser cet établissement d'enseignement supérieur, notamment par la rénovation des offres et contenus de formation, et la révision des textes.



Le 1er conseil d'établissement de l'IUSO en présence de la directrice générale, Pr Marcelle Ibinga Itsitsa (centre).

Droits de l'homme : s'arrimer aux principes de Paris

ENA
Libreville/Gabon

" NOUS partons de cette formation renforcés dans notre conviction de l'importance de poursuivre notre engagement pour la promotion et la protection des droits humains dans notre pays ". Cette déclaration est de la Coalition des organisations de la société civile du secteur des Droits de l'homme du Gabon, faite au terme d'un atelier de formation organisé à Libreville sur le monitoring et reporting des violations des droits de l'Homme au Gabon. Une formation qui se tient au moment où, en collaboration avec l'Union européenne (UE) et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), notre pays est en train de mettre en œuvre le " Programme national d'appui à la promotion et à la protection des droits de l'Homme ". Il est vrai que l'atelier de formation a permis de déceler des manquements en la matière au Gabon. D'où les séminaristes ont exprimé le souhait que " le Gabon, membre du Conseil onusien des Droits de l'Homme, se conforme



Au terme de la formation, les participants ont posé pour la postérité.

aux standards internationaux en la matière, avec des priorités ciblées, à savoir : l'arrimage de la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) aux principes de Paris avec 3 exigences fondamentales que sont la diversité et la pluralité d'opinions des commissaires, l'indépendance dans l'exécution de ses missions régaliennes, des équipements et des moyens de fonctionnements suffisants; l'amélioration et l'indépendance du système judiciaire; l'écoute et les réparations aux victimes de violations de droits quelles qu'elles soient et la protection des défenseurs des

droits de l'Homme". À l'issue de leur formation, les participants ont également mis un accent particulier sur le projet en cours de modification de la loi réglementant la CNDH où l'on retrouve, selon un expert membre du comité mondial d'accréditation des institutions nationales, 33 non-conformités à l'esprit des principes de Paris. " Ce projet gagnerait à être revu avant adoption, pour éviter à notre pays l'humiliation de s'inscrire parmi les derniers de la grande classe du Comité onusien des Droits de l'Homme ".

Le clin d'œil de *Lybek*

